

2017-05-071-DAP

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

OBJET: ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ÉCHOUÉS ENTRE LES DIGUES – RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



2017-05-071-DAP - ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ÉCHOUÉS ENTRE LES DEUX DIGUES : RENOUVELLEMENT PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage de la plage entre les deux digues s'inscrit dans l'opération de ramassage des déchets échoués sur les berges de l'Adour dans la zone portuaire initiée en 2001 et pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays basque.

Il précise qu'en 2016, le choix a été fait par les différents partenaires de mener en complément des actions de nettoyage une opération de sensibilisation du public aux problèmes de pollution de l'environnement en général et de l'Adour en particulier.

Pour ce faire, une sculpture tentaculaire, le « Kraken », en référence à la mythologie scandinave médiévale, réalisée à partir des déchets liés à l'activité humaine (ferrailles, plastiques, verres, etc.) a été réalisée par un groupe d'artistes afin de symboliser les pollutions.

Exposée sur différents sites du port, elle sera installée à la plage de la Digue du 31 juillet au 30 septembre prochains.

Enfin, depuis 2012, une convention de co-financement lie la commune à la CCI BPB afin d'assurer le financement de ces actions de nettoyage et donc, beaucoup plus ponctuellement, des opérations de sensibilisation à la protection de l'environnement. Depuis l'année dernière, cette convention est annuelle.

Le montant de la participation communale, inscrite au budget 2017, reste inchangé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le projet de convention

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement précitée pour l'année 2017

CONFIRME le montant maximum de la participation communale à 10 000 €.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

